REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2022/59

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
15/06/2022

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi trente juin à 09 heures 30 minutes

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (20): Chantal AMBROSI– Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI– Isabelle GIUDICELLI — Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI– Augustine MARIOTTI– Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI - Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI –

Pouvoirs (4) : - Maria GAROBY donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Ange LAMBERTI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – José OLIVA donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI– Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI– Christelle CRUCIANI– Patrick EIDEL-GUIDICELLI- Charles MARCELLI- Maryline MASSONI– Pierre NATALI- Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI- Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Zone de revitalisation rurale AEP (ZRR) – Demande de subvention

MONSIEUR Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président rappelle au conseil les objectifs en matière de développement du dispositif financier des Zones de Revitalisation Rurales instaurées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 et concernant plus particulièrement les communes de montagne de la Communauté de communes de Marana-Golo.

Il précise que les opérations éligibles à ce dispositif ont été définies dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'AEP des communes de montagne de la CCMG.

Le montant global de ce programme a été évalué à **350 000 € H.T.** et **385 000 € T.T.C.** Il se décline comme suit :
Réhabilitation du système d'AEP de la commune de Bigorno : 120 000 €
Réhabilitation du système d'AEP de la commune de Campitello : 140 000 €
Réhabilitation du système d'AEP de la commune de Scolca : 50 000 €
Réhabilitation du système d'AEP de la commune de Lento : 40 000 €

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

.../...

Concernant ce projet, le Plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	Part (en %)	Montant (en Euros)
Agence de l'eau RMC Collectivité de Corse	80 %	280 000 €
Part contribution C.C.M.G.	**20 %**	**70 000 €**
TOTAL H.T.	**100 %**	**350 000 €**
T.V.A. (10%)		**35 000 €**
TOTAL T.T.C.		**385 000 €**

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré ; à l'unanimité:

- Approuve le projet présenté par le Président dont le montant s'élève à **350 000 € H.T.** et **385 000 € T.T.C.**
- Approuve le projet de Plan de financement qui lui est soumis.
- Décide de réaliser cette opération sur le réseau AEP (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- Décide de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- Sollicite l'attribution d'une participation de l'Agence de l'eau et de la Collectivité de Corse d'un montant de **280 000 €**
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allégements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20220630-2022-59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2022
Affichage : 04/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation